

19270 DONZENAC
RCS : Brive 677020166
Capital : 457240 €
No TVA : FR14677020166
Code APE : 49.41A
Tel : 05.55.25.08.36



Regle
vint le 17/09/25

LAFRAGETTE DAMIEN
4 RUE EMILE ET MAURICE MONTHEIL

46100 FIGEAC
FRANCE
No TVA : FR82881637938

ADRESSE D'ENVOI

LAFRAGETTE DAMIEN
4 RUE EMILE ET MAURICE MONTHEIL

46100 FIGEAC
FRANCE

FACTURE

N° Facture	LAS2025090106	Code Comptable	027753	
Date Facture	10/09/2025	Date paiement	10/10/2025	Mode de règlement : VIREMENT
Page	1/2			

N° Ordre	Expéditeur / Point d'enlèvement	Produit	Typ. Prix	Qt. Tax	TVA	Montant
Ref Client	Date Liv	Destinataire	Typ Pal	Prix Tax		
1 19A-25-09-000348	03/09/2025 04/09/2025	LAFRAGETTE DAMIEN-46-FIGEAC BOY ETS-46-BIARS SUR CERE PRIMEVER IDF (GST)-94-MIN RUNGIS	PRIMEURS PAL 80/120	U PAL	1,00 90,0 €	20,00 % 90,00 €
Ref March : fruit rouges and co 1 Pal			F	3,3 €	20,00 %	3,30 €
Frais administratif 3.30€			F			93,30 €
CUMUL POUR LES CHARGEMENTS DU 03/09/2025			F			
2 19A-25-09-002022	09/09/2025 10/09/2025	LAFRAGETTE DAMIEN-46-FIGEAC BOY ETS-46-BIARS SUR CERE PRIMEVER IDF (GST)-94-MIN RUNGIS	PRIMEURS PAL 80/120	U PAL	1,00 90,0 €	20,00 % 90,00 €
1 Pal			F	3,3 €	20,00 %	3,30 €
Frais administratif 3.30€			F			93,30 €
CUMUL POUR LES CHARGEMENTS DU 09/09/2025			F			
Surtaxe GO varia PRIMEVER (grilleB1.0000€) CM M-1			% 8,00	180,0 €	20,00 %	14,40 €
Surcharge GNR			0,00		0,00 %	0,00 €
Conformément au décret 2011-1336, Émission CO2 des prestations sur cette facture : 51.36KG CO2						0,00 €



N° Facture : **LAS2025090106** Date paiement : 10/10/2025
Date Facture : 10/09/2025
Page : 2/2

N° Ordre	Date Chgt	Expéditeur / Point d'enlèvement	Produit	Typ. Prix	Qt. Tax
Ref Client	Date Liv	Destinataire	Typ Pal	Prix Tax	TVA Montant

Règlements ou documents à renvoyer à :
PRIMEVER LIMOUSIN CHEZ SATAR
M.I.N
BP 126
47004 AGEN
Tel : Fax :
Banque : BNP BIC/SWIFT : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4024 9700 0107 0636 377

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
201,00 €	20,00 %	40,20 €	241,20 €
Total HT : 201.00 €		Total TVA : 40.20 €	Total TTC : 241.20 €

Les factures du Prestataire sont payables à 30j date de facture, sans escompte. Toute déduction ou compensation opérée par le Client à l'encontre du Prestataire est exclue. Les sommes dues entraîneront automatiquement, perception de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente, majoré de 10 points ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €, ou d'un montant supérieur sur justification. Nous n'acceptons pas le paiement par chèque. conditions générales de Vente du réseau PRIMEVER disponibles en libre téléchargement SUR le Site INTERNET : <https://www.reseau-primever.com/conditions-generales/>